

en ordre, et à créer, de même encore, s'il est mieux fait pour un diocèse de température douce et de communications faciles, ou le contraire, et autres choses de ce genre."

Le choix définitif des candidats à présenter au Saint-Siège doit se faire par le vote au scrutin secret. " Les prélats, ajoute le décret, ne quitteront pas l'assemblée avant que l'évêque-secrétaire ait lu son rapport sur les noms proposés, les qualités des candidats, et les suffrages obtenus, et avant qu'ils aient approuvé ce rapport. Un exemplaire des actes de l'assemblée, signé par l'archevêque, le prélat secrétaire et les autres évêques présents, sera envoyé par l'intermédiaire du délégué apostolique et la voie la plus sûre à notre Sacrée Congrégation. Les actes eux-mêmes seront conservés chez l'archevêque dans les archives secrètes du Saint-Office, mais devront être détruits au bout d'un an, ou même avant, s'il y a danger de violation du secret. Après cela, il sera toujours permis aux évêques, à l'occasion de la proposition d'un candidat et de la vacance d'un siège, surtout important, d'écrire à la Congrégation Consistoriale ou au Saint-Père* lui-même, pour donner leur avis sur les qualités des candidats, soit absolument, soit relativement à la nomination au siège vacant."

Tel est le mode de nominations épiscopales établi par le décret de la Congrégation Consistoriale du 19 mars 1919 pour le Canada et Terre-Neuve, et qui sera mis en application à partir de 1920. On sait qu'il est déjà en vigueur aux États-Unis.

LE PRINCE DE GALLES ET L'UNION NATIONALE

Tous les Canadiens, anglais et français, qui souhaitent sincèrement la fin des querelles de races et le rétablissement de l'union nationale en notre pays, se sont sentis émus et réconfortés en entendant tomber des lèvres de Son Altesse Royale le Prince de Galles les paroles pleines d'élévation, d'équité et de haute sagesse politique que le fils de notre Souverain a prononcées en réponse au toast de bienvenue du Maire de Montréal, au banquet offert au Prince par la métropole canadienne, mardi le 28 octobre dernier. Tous les Canadiens doivent être reconnaissants à Son Altesse Royale de ces déclarations hautement significatives et qui portent en elles des germes féconds de paix sociale pour notre pays.